

<p style="text-align: center;">MODALITES DE COMMANDE POUR UN ENLEVEMENT PAR VOS SOINS A lire impérativement avant toute commande</p>

Vous venez de recevoir notre devis.

Pour que votre commande soit effectivement enregistrée, il vous faudra :

- imprimer notre devis s'il vous a été envoyé par mail
- vérifier l'exactitude de vos coordonnées et des éléments de votre commande
- apposer la mention « bon pour accord », la date et votre signature (ce qui implique que vous acceptez les modalités de livraison ci-dessous) à l'emplacement prévu à cet effet
- nous retourner le devis signé par courrier ou scanné par mail ainsi qu'un chèque d'acompte de 20 % de la commande à l'ordre d'Ambiance Bois. Il est aussi possible de payer par virement ou espèces.

Dès que votre commande est prête, nous vous contactons afin que vous puissiez vous organiser pour venir la récupérer et que nous convenions ensemble d'un **rendez-vous (indispensable)** dans un délai de 15 jours maximum.

Vous réglerez le solde de la facture à l'enlèvement de la marchandise par carte bancaire, chèque, espèces ou virement instantané.

Exceptée la charpente, nos produits sont en général conditionnés par lots d'un encombrement maximum de 2m50 de longueur, 1m20 de profondeur et 1m20 de hauteur.

Poids de la marchandise : pour du bois sec, compter environ 500 kg/m³ et 700 kg/m³ pour du bois humide.

Le chargement peut être manuel (prévoir de venir à 2 personnes minimum) ou peut aussi se faire par engin élévateur sous réserve que vous veniez avec un véhicule équipé de ridelles latérales amovibles - en effet, nous ne sommes pas équipés pour faire des chargements par l'arrière des véhicules.

Pensez à prévoir des sangles et une bâche pour protéger la marchandise lors du transport.

L'hiver, consultez la météo !

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DÉTAILLÉES

GÉNÉRALITÉS :

- Tous les contrats de vente négociés entre nos clients et nous-mêmes impliquent de plein droit acceptation des présentes conditions générales complétées, le cas échéant, par nos conditions particulières. Toutes conditions contraires qui pourraient être stipulées par l'acheteur dans ses propres conditions générales, ses bons de commandes ou sa correspondance sont annulées par les présentes et réputées non écrites à notre égard.

OFFRES :

- Les conditions de prix définies par nos offres sont valables, en l'absence d'un délai d'option expressément mentionné, pour une durée de 15 jours. Les offres sur quantités disponibles sont faites suivant l'état des stocks, lors de l'établissement du devis.

COMMANDES :

- Toute annulation de commande de la part du client sera sanctionnée d'une facturation au prorata des frais engagés si la commande a donné lieu à un commencement d'exécution tant au niveau de ses approvisionnements que de ses fabrications.

QUANTITÉS LIVRÉES :

- Le vendeur se réserve la faculté de livrer les quantités commandées avec une tolérance de plus ou moins 5% sur la quantité prévue.

PRIX :

- Les prix applicables sont soit ceux indiqués dans notre offre, soit, pour les produits standards tenus en stock, ceux mentionnés dans le tarif en vigueur à la date de la commande.
- Tous nos prix, sauf spécification ou conventions contraires, s'entendent hors taxes départ, emballage non compris.

PAIEMENT :

- Les conditions de paiement sont arrêtées avec chaque acheteur lors de la confirmation de commande.
- Les marchandises sont payables au comptant, sans escompte, lors de l'enlèvement ou de la livraison par nos soins ou à réception de facture si la livraison est effectuée par un prestataire.
- En cas de livraison partielle, la non livraison ou le report du solde ne peut retarder le paiement de la partie livrée.
- En cas de non paiement complet ou partiel d'une échéance ou de modification unilatérale des conditions de paiement sans notre accord, tout comme en cas de report d'échéance :

- des pénalités de retard, à compter de la date d'échéance d'origine et jusqu'au paiement effectif, s'appliquent sur la base d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal ;
- l'exécution et la livraison de toutes les commandes en cours sont suspendues ;
- toutes les créances de notre société, même non échues, deviennent immédiatement exigibles ;
- après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de 8 jours, les moyens légaux pour recouvrer les créances de notre société par les voies les plus rapides en exigeant des dommages et intérêts, sont mis en œuvre ;
- dans ce cas il est facturé une somme forfaitaire de 45 € HT pour participation aux frais de dossier ;
- une majoration de 20 % des sommes dues à titre de clause pénale ;
- l'ensemble des frais de recouvrement sont à la charge exclusive de l'acheteur.

LIVRAISON :

- Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et ne sauraient à eux seuls nous engager.
- Sauf accord particulier, les frais de transport sont à la charge de l'acheteur.
- Les marchandises, même en cas d'expédition franco, voyagent toujours aux risques et périls du destinataire.
- L'enlèvement de la marchandise par vos soins se fait sur prise de ren-

dez-vous, dans un délai de 2 semaines, une fois que nous vous avons informé de sa disponibilité.

- Le chargement des produits est placé sous la responsabilité de celui qui fait circuler le véhicule.

- De convention expresse, le déchargement au lieu de livraison est assuré exclusivement sous la responsabilité et sous la garde de l'acheteur quelle que soit la participation apportée aux opérations de déchargement par notre chauffeur ou par celui du transporteur choisi par nos soins.

- Le transfert de la garde des produits sera opéré au profit de l'acheteur à l'arrivée des produits dans ses entrepôts ou son chantier avant déchargement. Toutefois, si le transport est organisé par ses soins, la garde lui sera transférée ou transférée à son transporteur avant le chargement des produits en nos entrepôts.

- Aucune réclamation pour non conformité ou défaut apparent des produits ne sera admise après un délai de 8 jours à compter de la date de leur réception. En outre, l'acheteur s'engage, en cas d'avarie due au transport, à émettre immédiatement auprès du chauffeur, lors de la réception, toute réserve motivée à l'encontre du transporteur sous peine de rejet de sa réclamation.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ ET RÉSOLUTION DU CONTRAT

- Le vendeur se réserve expressément la propriété des marchandises jusqu'au dernier jour du parfait paiement du prix par l'acheteur, étant précisé que seul l'encaissement effectif des chèques et effets de commerce vaudra paiement. A défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, ou en cas de non respect de l'une quelconque des obligations prévues dans les présentes conditions générales ou dans les conditions particulières de la vente, le vendeur pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur, le vendeur sera libéré de toute obligation et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié l'acheteur.

- Les marchandises restant la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral de leur prix, il est interdit à l'acheteur d'en disposer pour les revendre ou les transformer. Toutefois, à titre de simple tolérance et pour les seuls besoins de son activité, le vendeur autorise l'acheteur à revendre ou à transformer les marchandises sous réserve que l'acheteur s'acquitte, dès la revente ou la facturation à son propre client de la transformation, de l'intégralité du prix restant dû, les sommes perçues par l'acheteur étant immédiatement nanties au profit du vendeur conformément à l'article 2071 du code civil, l'acquéreur devenant simple dépositaire du prix.

- Nonobstant la présente clause, les marchandises sont aux risques de l'acheteur dès leur sortie de nos ateliers.

RÉVISION DU CONTRAT :

- Toute commande est acceptée en considération de la situation juridique, financière et matérielle de l'acheteur. Toute connaissance d'un changement important dans cette situation, même après exécution partielle des commandes, peut entraîner la révision des conditions d'exécution de ces dernières, l'exigence de garanties de paiement et la révision des conditions globales de crédit accordées à l'acheteur.

ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

- Pour toutes les contestations relatives aux ventes réalisées par notre société et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales, seul sera compétent le tribunal de commerce de Guéret, même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie ;
- Les expéditions, traites, mandats ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

ECO-CONTRIBUTION :

- La part du coût unitaire qu'Ambiance Bois supporte pour la gestion des déchets issus de produits et matériaux de construction, telle que facturée par l'éco-organisme VALOBAT auquel Ambiance Bois adhère, est intégralement répercutée à l'acheteur professionnel du produit sans possibilité de réfaction / IDU : FR302642 _ 04WKUI.